



Municipalité  
de  
1081 Montpreveyres

**PREAVIS MUNICIPAL N°5/2018**  
**Demande de crédit de Fr. 103'400.--**  
**Remplacement de l'armoire de commande**  
**et ses adaptations**  
**Station de pompage**  
**Au lieu-dit- « En Praz Bourdin »**  
**Parcelle 152**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Situation actuelle :

La station de pompage est alimentée par les sources du Bois de ban et du Princiau. L'eau des sources est chlorée avant d'être refoulée, par deux pompes de 22 kW vers le réservoir de la Montagne du Château ou le réservoir à l'Echu à travers le réseau d'eau de la commune. Il alimente en eau potable la Commune de Montpreveyres et des échanges d'eau sont réalisés avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ), avec laquelle la commune est associée.

Un coffret avec un système obsolète gère l'arrivée des eaux de Pully. Ce système n'est plus en service.

Un coffret avec un automate de gestion permet de communiquer avec l'AIEJ.

Une armoire électrique avec introduction électrique, compteurs d'énergie et système de commande gère les pompes.

### **Modification, amélioration**

Les installations techniques que ce soit au niveau des commandes des niveaux des réservoirs et des bassins, des débitmètres ne sont plus d'actualité et doivent être assainies.

La Municipalité a porté son choix sur l'entreprise Rittmeyer SA, spécialiste en la matière. L'entreprise collabore étroitement avec l'AIEJ depuis de nombreuses années. Voici ci-dessous le descriptif des travaux proposés :

L'armoire de commande sera remplacée et la partie électrique mise aux normes en vigueur. Les compteurs d'eau seront remplacés par des débitmètres électromagnétiques. De plus un système de commande avec accès à distance sera mis en place, pour un meilleur contrôle et suivi des débits (achat-vente) avec l'AIEJ.

**Affichage des niveaux des réservoirs et bassins**

Les différents niveaux seront affichés sur la porte de l'armoire électrique, afin que le fontainier puisse avoir un état des réserves d'eau. La sonde de niveau de la STAP sera remplacée par une sonde à visser de type MPG.

**Débitmètres**

Les compteurs d'eau ont plus de 20 ans et ne sont plus calibrés. Ils seront remplacés par des débitmètres électromagnétiques qui permettront de connaître le débit instantané et la quantité d'eau écoulée.

**Chloration**

Le système de chloration sera conservé et adapté au nouveau système de gestion.

### Pompes de refoulement

Les départs des deux pompes seront remplacés. Des automates de pompes software assureront le fonctionnement correct des pompes avec sécurité marche à sec et contrôle de refoulement. Les pompes, asservies par des démarreurs progressifs, fonctionneront en alternance lors de chaque enclenchement. Une commande locale sur la porte de l'armoire électrique ainsi que sur le système de supervision permettront au fontainier de commander les pompes en mode automatique ou manuel.

### Armoire électrique

Une nouvelle armoire électrique avec comptage, mesures et distribution électrique sera mise en place. Les équipements électriques devront être raccordés par un électricien selon les normes actuelles pour la sécurité des personnes.

### Alimentation secourue

Une alimentation 24VDC secourue par batterie sera installée. En cas de pannes d'alimentation électrique, il sera encore possible d'émettre une alarme urgente à destination du fontainier (AIEJ).

### Automate de gestion

Un nouvel automate de gestion RIFLEX M1 avec visualisation intégrée sera mis en place pour gérer l'ensemble du réseau d'eau.

### Accès à distance

Un accès à distance sera mis en place afin de pouvoir visualiser et commander à distance la station par le réseau internet. La Municipalité se chargera de mettre à disposition un accès internet avec IP fixe.

### Système d'alarmes RITAS LTE

Un système d'alarmes avec cercle d'appels (boucle) sera mis en place avec émission d'une alarme urgente et non urgente. Dès quittance de l'alarme, la boucle d'appel sera interrompue. Par l'accès à distance, il sera possible de prendre connaissance du défaut. La Municipalité se chargera de mettre à disposition un accès internet avec IP fixe.

### Supervision WebMi

La supervision basique intégrée dans l'automate permet de superviser des petites installations. Elle est constituée de :

- Une image du réseau (STAP, réservoir) avec indication des niveaux, débits et états des pompes
- Une table des consommations
- Un journal des alarmes

La supervision RITOP de l'AIEJ permet d'administrer des installations plus grandes, avec des fonctions plus élaborées.

Un IPAD ou tablette avec grand écran et connectivité LTE permettra de visualiser l'installation.

### Echange de données avec l'AIEJ

Les données des équipements suivants devront être échangées avec l'AIEJ :

- Le niveau du réservoir de la Montagne du Château
- Les compteurs du réservoir de la Montagne du Château
- Les compteurs du réservoir de l'Echu
- La vanne incendie du réservoir de la Montagne du Château

Montant des travaux - HT

Fr. 69'000.00

### Modification des installations électriques existantes

Les modifications des installations électriques existantes sont donc nécessaires. Une nouvelle armoire électrique sera donc montée sur un socle en béton. L'existante sera ainsi démontée. L'entreprise Stucki Frères électricité propose le démontage et l'installation d'une nouvelle armoire électrique

Montant des travaux HT	Fr.	11'550.00
------------------------	-----	-----------

### Modification et adaptation des installations sanitaires

L'entreprise concessionnaire Diemand sanitaire devra intervenir afin d'effectuer les travaux d'adaptation et de changement des débitmètres, clapets et compteurs

Montant des travaux HT	Fr.	4'400.00
------------------------	-----	----------

### Travaux de maçonnerie

La mise en conformité des voies d'aération devra également être faite. La fenêtre existante sera modifiée pour y recevoir une aération adéquate mises aux normes et mise en place dans cette ouverture existante.

La création du socle en béton pour recevoir la nouvelle armoire électrique.

L'entreprise de maçonnerie Vioget oeuvrera dans le cadre de ces travaux

Montant des travaux HT	Fr.	2'600.00
------------------------	-----	----------

### RECAPITULATIF

Rittermeyer SA – gestion de la commande de la STAP	Fr.	69'000.00
--	-----	-----------

Stucki Frères SA Electricité – Armoire électrique et ses adaptations	Fr.	11'550.00
--	-----	-----------

Joseph Diémand sanitaires SA – raccordement divers	Fr.	4'400.00
--	-----	----------

Vioget entreprise de maçonnerie – mise en conformité aération et création d'un socle en béton	Fr.	2'600.00
---	-----	----------

Total des travaux HT	Fr.	87'550.00
----------------------	-----	-----------

Divers et imprévus	Fr.	8'425.00
--------------------	-----	----------

Total HT	Fr.	95'975.00
----------	-----	-----------

TVA 7.7 %	Fr.	7'390.00
-----------	-----	----------

Montant total TTC	Fr.	103'365.00
-------------------	-----	------------

Demande de crédit	Fr.	103'400.00
-------------------	-----	------------

### Financement

L'investissement sera financé soit par la trésorerie courante, soit par un emprunt de Fr. 103'400.--.

Le montant de Fr. 103'400.-- sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan et sera amorti sur une durée de dix ans.

La Municipalité sollicite l'autorisation d'emprunter le montant de Fr. 103'400.-- , ceci aux meilleures conditions du marché.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n°5/2018 présenté le 6 décembre 2018,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 103'400.—(cent trois milles quatre cents francs) pour le remplacement de l'armoire de commande de la station de pompage au lieu-dit « En Praz Bourdin » et ses adaptations,
- d'admettre le mode de financement proposé,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter Fr. 103'400.—(cent trois milles quatre cents francs) en cas de besoin, aux meilleures conditions du marché.

Approuvé en séance de municipalité le 5 novembre 2018  
Municipal responsable : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité

Le syndic \* La secrétaire \*



Jacques Chappuis Vitalia Torny